



## Récupération somme disponible sans AG

-----  
Par Declaime

Bonjour

En étudiant les comptes nous nous sommes aperçu qu'une somme de 35K euros était disponible hors fond de roulement depuis plusieurs années suite à une indemnisation dégats des eaux. (réparation faite)

Lors de l'assemblée générale la emaine dernière nous avons demandé de nous restituer cette somme (Déduction pouvant être faite sur travaux votés ou charges générales). Le syndic a refusé prétextant que ce n'était pas à l'ordre du jour. Il nous demande de refaire une autre assemblée générale pour nous redistribuer cette somme.

Selon lui toute destination d'argent disponible doit être votée. Mais dans ce cas il s'agit d'une déduction sur les prochaines charges, aucun copropriétaire s'opposera à une diminution de ses charges, est-il nécessaire de faire une AG comme l'affirme le syndic ou est-ce abusif ?

Si c'est abusif quel recours avons nous ?

Merci de votre aide?

MC Reslin Présidente du conseil syndical Chatillon

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement